

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOURCE : Neptune Technologies & Bioressources Inc. et NeuroBioPharm Inc.

La société NeuroBioPharm sera privatisée par Neptune – Elle conclut une convention d’arrangement avec Neptune et obtient une ordonnance provisoire

Laval (Québec) CANADA – Le 13 janvier 2015 – Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune ») (NASDAQ.NEPT – TSX.NTB) et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBio »), une filiale de Neptune, annoncent qu’elles ont conclu une convention d’arrangement (la « convention d’arrangement ») aux termes de laquelle Neptune acquerra indirectement la totalité des actions émises et en circulation de NeuroBio. La convention d’arrangement prévoit notamment que NeuroBio fusionnera avec une filiale nouvellement constituée et entièrement détenue par Neptune, et que chaque actionnaire de NeuroBio recevra, selon le cas, (i) 0,046296296 action de Neptune pour chaque action de catégorie A de NeuroBio détenue, (ii) 0,185185185 action de Neptune pour chaque action de catégorie B de NeuroBio détenue, (iii) 0,092592593 action de Neptune pour chaque action de catégorie G de NeuroBio détenue et (iv) 0,208333333 action de Neptune pour chaque action de catégorie H de NeuroBio détenue (l’« arrangement »). Les porteurs d’options, de bons de souscription ou d’options d’achat d’actions convertibles en actions de catégorie A de NeuroBio conserveront le droit de recevoir des actions ordinaires de Neptune à l’exercice de ces titres, qui auront été ajustés conformément à l’arrangement pour rendre compte du taux de conversion des actions ordinaires de catégorie A de NeuroBio.

Une ordonnance provisoire accordée aujourd’hui par la Cour supérieure du Québec prévoit, entre autres, la convocation et la tenue d’une assemblée extraordinaire des actionnaires en vue de l’examen de l’arrangement. L’assemblée extraordinaire aura lieu à 9 h (heure de l’Est) le jeudi 12 février 2015 aux bureaux d’Osler, Hoskin & Harcourt LLP, situés au 1000 De La Gauchetière Ouest, bureau 2100, à Montréal (Québec). Tous les actionnaires sont invités à y participer et à exercer les droits de vote liés à leurs actions, en personne ou par procuration.

Neptune détient plus de 90 % des actions de NeuroBio, toutes catégories confondues. Le conseil d’administration de Neptune a approuvé l’arrangement et a l’intention d’exercer les droits de vote liés à toutes ses actions en faveur de celui-ci. Étant donné que Neptune détient plus des deux tiers de toutes les catégories d’actions de NeuroBio, et que l’arrangement doit être approuvé par au moins les deux tiers des votes exprimés par les actionnaires qui détiennent des actions de toutes les catégories de NeuroBio, votant séparément selon la catégorie, Neptune détiendra, lors de l’assemblée extraordinaire des actionnaires de NeuroBio, un nombre suffisant d’actions de NeuroBio pour approuver l’arrangement.

Les conseils d’administration de Neptune et de NeuroBio ont approuvé l’arrangement à l’unanimité, et le conseil d’administration de NeuroBio recommande que les actionnaires votent EN FAVEUR de la résolution spéciale relative à l’arrangement. On prévoit que la conclusion de la convention d’arrangement sera profitable aux détenteurs de titres de NeuroBio, puisqu’ils recevront des titres de Neptune en contrepartie de leurs titres de NeuroBio. « De plus, ils continueront de participer à l’augmentation de la valeur associée à NeuroBio et bénéficieront de la possession d’actions d’une société ouverte créatrice de valeur et plus importante en termes de taille, d’envergure et de liquidités », a souligné M. Pierre Fitzgibbon, président du conseil d’administration de Neptune. « En outre, la transaction simplifie la structure de l’entreprise et réduit les coûts liés au statut d’entité

juridique distincte. Neptune prendra maintenant appui sur les réalisations antérieures de NeuroBio, en mettant l'accent sur les applications neurologiques des produits nutraceutiques ».

Au cours des prochains jours, NeuroBio postera sa circulaire d'information de la direction aux actionnaires relativement à l'arrangement. La circulaire fournira des renseignements importants au sujet de l'arrangement et de questions connexes, notamment les procédures de vote.

À propos de Neptune Technologies & Bioressources Inc.

Neptune est une entreprise de biotechnologie dont les activités portent principalement sur le développement et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (AGPI/PUFA) oméga-3 d'origine marine. La société Neptune utilise un procédé breveté d'extraction d'huile de krill antarctique et l'entreprise vend principalement des AGPI oméga-3 en vrac à ses distributeurs qui les commercialisent sous marque privée, notamment sur le marché des produits nutraceutiques aux États-Unis, en Europe et en Australie. Les produits Neptune se présentent généralement en capsules et sont utilisés comme compléments alimentaires par les consommateurs. Le siège social de Neptune est situé au 545, Promenade du Centropolis, bureau 100, Laval (Québec).

Par l'entremise de ses filiales Acasti Pharma Inc. (Acasti) et NeuroBioPharm Inc. (NeuroBio), au sein desquelles Neptune détient respectivement 49.95 % et 96 % des actions avec droit de vote, Neptune s'intéresse également aux possibilités offertes par les marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Les sociétés Acasti et NeuroBio mettent respectivement l'accent sur la recherche et le développement de composés sûrs et efficaces pour le traitement des affections athérosclérotiques, très répandues, tels les désordres cardiométaboliques et les maladies cardiovasculaires, ainsi que les affections neurodégénératives et à caractère inflammatoire. CaPre[®], le principal candidat à titre de médicament d'ordonnance de la société Acasti, est un concentré purifié à haute teneur en phospholipides oméga-3, obtenu à partir de l'huile de krill Neptune. La cible thérapeutique de CaPre[®] est la prévention et le traitement des désordres cardiométaboliques, notamment de l'hypertriglycéridémie, une affection caractérisée par des taux anormalement élevés de triglycérides.

À propos de NeuroBioPharm inc.

NeuroBioPharm (« NeuroBio ») est une société biopharmaceutique émergente, qui se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de nouveaux ingrédients phospholipides oméga-3 d'origine marine utilisés dans le domaine neurologique en guise de traitement de certaines conditions, notamment des anomalies ou des maladies liées aux fonctions cognitives comme l'attention, la mémoire, la concentration et l'apprentissage, ainsi que pour la gestion de certains désordres neurologiques et neurodéveloppementaux, de la prévention jusqu'au traitement. La Société développe actuellement de nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) en tant que produits commerciaux pour les marchés des aliments médicaux, de la vente libre et des médicaments sur ordonnance. Une attention particulière est accordée aux troubles d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA), aux fonctions cognitives comme la mémoire et la concentration, ainsi qu'aux troubles de l'humeur tels que l'anxiété et la dépression.

Énoncés prospectifs

Les déclarations contenues dans le présent communiqué, qui n'ont pas trait à des faits historiques ou d'actualité, constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières. De telles déclarations de nature prospective comportent des risques et des incertitudes, connus ou non, ainsi que d'autres facteurs inconnus, pouvant avoir pour effet que les résultats réels des sociétés Neptune, Acasti et NeuroBio puissent se révéler dans les faits différents des résultats antérieurs ou des résultats futurs exprimés ou impliqués dans ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont mis en garde à savoir qu'il vaudrait mieux ne pas accorder une confiance inconditionnelle à ces énoncés de nature prospective, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce document sont également et généralement soumis à d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de valeurs mobilières que Neptune, Acasti et NeuroBio partagent avec la Securities and Exchange Commission et la Canadian Security Commission. Sauf là où les lois applicables l'exigent, les sociétés Neptune, Acasti et NeuroBio déclinent toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser un quelconque énoncé prospectif.

« Ni le NASDAQ, ni la Bourse de Toronto n'assument quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou exact du présent communiqué. »

Personnes ressources – Neptune

André Godin
CEO intérimaire & CFO
+1.450.687.2262
a.godin@neptunebiotech.com
www.neptunebiotech.com

John Ripplinger
Relations investisseurs
+1.450.687.2262
j.riplinger@neptunebiotech.com
neptunebiotech.com